



11 novembre 2021

(21-8558)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**MESURES COMMERCIALES PRISES PAR LA CHINE EN LIEN AVEC
LA COVID-19 ET AFFECTANT LES PRODUITS ALIMENTAIRES
ET AGRICOLES – PRÉOCCUPATION COMMERCIALE N° 487**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 8 novembre 2021, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion du Comité SPS de l'OMC des 3-5 novembre 2021 et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis souhaitent réitérer les préoccupations qu'ils ont exprimées au cours de l'année écoulée au sujet de plusieurs mesures que la Chine continue de mettre en œuvre, y compris les prescriptions en matière de dépistage relatives aux produits alimentaires et les rejets au point d'entrée de produits importés lorsque des résultats positifs au test d'amplification des acides nucléiques sont signalés, ainsi que la suspension des importations en provenance d'établissements spécifiques.

2. En août 2021, la FAO a publié des lignes directrices actualisées pour prévenir la transmission de la COVID-19 dans les entreprises du secteur alimentaire. Selon ce document, "les données actuelles indiquent que ni les aliments ni les emballages alimentaires ne constituent une voie de propagation des virus à l'origine de maladies respiratoires, dont le SARS-CoV-2. En d'autres termes, le SARS-CoV-2 ne constitue pas un problème direct de sécurité alimentaire".

3. Par la notification [G/SPS/N/CHN/1173](#), la Chine a indiqué qu'elle mettait en œuvre ces mesures à titre d'urgence. À ce jour et suite à de nombreuses demandes de Membres de l'OMC, la Chine n'a pas fourni de justification scientifique ni de résultats d'essais à l'appui de la nécessité ou de l'efficacité de ces mesures, et nous rappelons à la Chine que, pour pouvoir maintenir des mesures provisoires, elle doit s'efforcer de réunir des éléments de preuve suffisants à cet effet.

4. Alors que le monde poursuit son lent processus de réouverture et de reconstruction, les restrictions commerciales injustifiées qui ont été adoptées par la Chine pendant la pandémie de COVID-19 continuent de menacer les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales, de ralentir des efforts mondiaux de reprise et de poser de nouveaux problèmes pour la sécurité alimentaire mondiale.

5. En tant que Membres de l'OMC, nous invitons à nouveau instamment la Chine à retirer ces mesures et à travailler de concert avec ses partenaires mondiaux dans le sens des orientations données par les organisations internationales par la constitution d'un ensemble de preuves scientifiques concernant la COVID-19. La collaboration est essentielle au moment où nous nous efforçons collectivement de combattre la pandémie, d'éviter les obstacles inutiles au commerce des produits alimentaires et agricoles et de maintenir la sécurité alimentaire pour tous.

6. Enfin, les États-Unis notent que deux établissements producteurs de volailles des États-Unis n'ont toujours pas le droit d'exporter vers la Chine, plus d'un an après que celle-ci ait suspendu les exportations sur la base alléguée de préoccupations liées à la COVID-19. Ces établissements ont fourni à la Chine des renseignements substantiels à l'appui du rétablissement des activités, mais la Chine n'a pas indiqué de procédure claire pour la reprise du commerce. Nous encourageons la Chine à rendre cette procédure publique et à rétablir rapidement le droit de ces établissements d'exporter vers la Chine.
